



Plus que jamais nous avons besoin d'ATTAC. Sommaire :

Comment diviser par 3 le coût de la dette publique <i>Raymond Zaharia</i>	2, 3
Stop Tafta, assemblée citoyenne à Châtillon <i>Alain Fabart</i>	4
TAFTA : le député PS <i>S. Pietrasanta</i> répond à <i>Jean-Louis Michniak</i>	5
Agenda. Courrier des lecteurs. Organisation ATTAC	5,6

Bulletin d'adhésion en fin de journal

Dans ce monde qui perd ses repères, nous avons besoin d'ATTAC !

... et Attac a aussi besoin de vous !

Dès aujourd'hui, adhérez, ou renouvez votre adhésion pour 2014 !

Si vous êtes assujetti à l'impôt sur le revenu, vous pourrez déduire 66% de votre cotisation du montant de votre impôt.

30 % de votre cotisation est reversée à votre comité local (dans les Hauts de Seine, Attac 92), le solde permettant à Attac France de financer et articuler les campagnes nationales et internationales

Le prochain numéro paraîtra début octobre

Diffusez, par courriel ou sur papier... Abonnez vos parents, vos amis ! Il vous suffit de nous le demander. Faites- leur plaisir!

59 % de la dette publique est illégitime : stop à l'austérité !

Communiqué ATTAC 27 mai

L'audit de la dette publique publié aujourd'hui par les experts du Collectif pour un audit citoyen est un pavé dans la mare des politiques d'austérité : sur les 1950 milliards d'euros de dette publique accumulés depuis trente ans, près de 600 milliards sont dus à des taux d'intérêts excessifs, et près de 500 milliards proviennent des cadeaux fiscaux consentis principalement aux riches et aux actionnaires. Au total, pas moins de 59% de la dette publique est illégitime. Pour stopper l'austérité qui dope le FN et ses amis, il faut sans tarder engager une restructuration des dettes publiques en France et en Europe.

Le FN à 25%, le Parti Socialiste à 15% : la soumission de François Hollande aux politiques européennes d'austérité se paie très cher. L'austérité rassure les marchés financiers mais désespère les peuples. Entendre le message des urnes, pour un gouvernement de gauche, ce serait **remettre en cause le pouvoir des marchés**, en commençant par leur principale arme aujourd'hui : la dette publique. Le rapport publié aujourd'hui par le Collectif pour un audit citoyen de la dette publique montre que c'est légitime et possible.

Si la dette a augmenté c'est d'abord parce que l'État a multiplié les exonérations pour les ménages aisés et les grandes entreprises : de ce fait la part des recettes de l'État dans le PIB a chuté de 5 points en 30 ans. Si l'État avait préservé ses recettes au lieu d'organiser ses déficits, la dette publique serait aujourd'hui inférieure de 24 points de PIB (soit 488 milliards €) à son niveau actuel.

D'autre part des taux d'intérêt excessifs ont provoqué un « effet boule de neige » qui pèse très lourdement sur la dette actuelle. Si l'État, au lieu de se financer depuis 30 ans sur les marchés financiers, avait recouru à des emprunts directement auprès des ménages ou des banques à un taux d'intérêt réel de 2 %, la dette publique serait aujourd'hui inférieure de 29 points de PIB (soit 589 milliards €) à son niveau actuel.

Au total, pas moins de 59% de l'actuelle dette publique proviennent des cadeaux fiscaux et des taux d'intérêts excessifs. Ces conclusions montrent l'illégitimité d'une très large partie de cette dette. **Les politiques d'austérité imposées aux populations** au nom de son remboursement **sont donc absurdes** économiquement, **dangereuses** politiquement et **injustifiables** du point de vue de l'intérêt général : cette dette publique n'a été creusée qu'au bénéfice de l'oligarchie financière, celle-ci doit supporter le coût de son annulation. Comme le propose le rapport du Collectif, **il faut sortir les Etats des griffes des marchés financiers. Il y a urgence démocratique !**

Comment diviser par trois le coût de la dette publique ?

Raymond Zaharia

Le discours dominant sur les "dépenses publiques excessives" est une fable, puisque, comme cela ressort clairement des travaux du Collectif National pour un Audit de la dette publique, les 2 causes principales de notre endettement excessif sont:

- d'une part, la réduction des recettes publiques, née de cadeaux fiscaux aux entreprises et aux ménages les plus riches (et aggravée par la réduction consécutive des dépenses pour limiter la fraude et l'évasion fiscale. En songeant à la fable de la "Paille et la poutre", il me semble que ce ne sont pas seulement l'Eglise et les armateurs grecs qui ne paient pas assez d'impôts!)
- d'autre part, les taux d'intérêt excessifs (qui peuvent créer un "effet boule de neige", lorsque qu'ils dépassent le taux de croissance en valeur du PIB).

Délibéré ou non, le gonflement de la dette publique est devenu un prétexte idéal pour concrétiser le "rêve de Denis Kessler" (responsable de la branche Assurances du Medef): se débarrasser de cette "vieille lune" que constitue à ses yeux, le programme du Conseil National de la Résistance (cf "*Les jours heureux*").

C'est ainsi que notre impuissance politique se combine à la résignation et la passivité d'une large part d'entre nous pour laisser le champ libre:

- au creusement des inégalités, (la dette est un instrument de redistribution des revenus fonctionnant à l'envers: de tous vers les plus riches, en UE et hors UE),
- à la démolition des services publics, (qui sont la seule richesse de ceux qui n'ont rien), et
- à l'aggravation des atteintes à l'environnement.

La plupart d'entre nous ignorent que les banques peuvent se REFinancer auprès de la BCE à un taux, (appelé "Taux REFI"), 2 ou 3 fois plus faible que le "taux moyen historique" (c'est-à-dire résultant de tous les emprunts antérieurs), que supporte le Trésor Public.

Concrètement cela signifie, que **l'un des deux premiers postes de dépenses publiques**, à savoir le poids des intérêts de la dette, (l'autre étant l'Education Nationale), **pourrait être réduit de plus de 30 milliards par an, si le Trésor Public pouvait emprunter auprès de la BCE en bénéficiant du "taux REFI" accordé aux banques.**

La suite de cet article montre qu'il n'est même pas nécessaire de renégocier l'article 123 du Traité de Lisbonne, (statut de la BCE), pour rendre possible cette économie de 30 milliards / an, avec en outre une réduction équivalente du déséquilibre de notre balance des paiements ! (Une possibilité "intéressante", surtout si l'on songe à ce qu'a dit de l'Euro J. Attali: "On a soigneusement oublié de prévoir la sortie!" Un propos qui, en bonne règle, devrait le conduire devant la Cour de Justice de la République !)

Pour que le Trésor Public puisse avoir accès au taux REFI, la seule chose vraiment nécessaire, c'est une dose suffisante de volonté et de courage politiques !

A nous de faire en sorte que les dirigeants pusillanimes, ignorants, ou cyniques, qui se succèdent depuis des décennies sous les lambris de nos palais nationaux, prennent conscience du scandale que constitue leur hypocrisie, vis à vis de la création d'un véritable Pôle Public Financier, de taille suffisante pour pouvoir financer à bon compte le Trésor Public. Nous pourrions ainsi retrouver, avant 2020, une situation budgétaire compatible avec le modèle social hérité du programme du CNR et avec la création de nouveaux biens publics indispensables, comme par exemple les investissements nécessaires à la transition écologique.

La plupart d'entre nous ignorent que la BPI récemment créée, avec la dénomination "Banque Publique d'Investissement", ne dispose pas d'une licence bancaire ! En dépit de son nom, ce n'est pas une Banque ! ("Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde", disait Camus !)

C'est en outre, il me semble, une preuve supplémentaire de la volonté (hélas commune à nos deux partis de gouvernement), de nous enfumer, d'entretenir dans nos esprits la résignation et la docilité adéquates, nées de l'infâme discours sur le "Pays en faillite" (ne pas oublier que "les dépenses des uns sont les revenus des autres"!).

-Sur le site web de l'Agence France Trésor, on peut voir que la dette de l'Etat à fin 2013 s'élève, (hors Sécu et Collectivités Locales), à 1457 G€ (milliards d'Euro), voir : http://www.aft.gouv.fr/rubriques/encours-detaille-de-la-dette-negociable_159.html . Même si les emprunts récents ont été effectués à des taux historiquement bas, le taux moyen reste proche de 3%, (environ 3 fois le taux REFI), avec une dépense d'environ 45 milliards d'euros (G€) par an, pour le versement des intérêts (dont les 2/3 à des non-résidents.)

- L'article 123 du Traité de Lisbonne (celui qui interdit à la BCE de consentir des prêts au Trésor Public), comporte un 2^{ème} alinéa qui dit: "Le paragraphe 1 ne s'applique pas aux établissements publics de crédit qui, dans le cadre de la mise à disposition de liquidités par les banques centrales, bénéficient, de la part des banques centrales nationales et de la Banque centrale européenne, du même traitement que les établissements privés de crédit" (Voir page 130 de : <http://tinyurl.com/T-Lisbonne>).

De la sorte, Alain Grandjean, Gaël Giraud, la FNH, des syndicalistes de la Banque de France, et même le CESE tout récemment *, ont imaginé que si l'on disposait d'un "Pôle Public Financier" (PPF), de taille suffisante (par exemple celle de la BNP), il pourrait "comme les autres banques..." avoir accès aux prêts à 1% sur 3 ans que, lors de son arrivée, M. Draghi a accordés, à hauteur d'environ 1000 milliards, à plusieurs centaines de banques, plus ou moins en délicatesse (cf. le "LTRO" long term refinancing operation, alias... "Bazooka-1" & "Bazooka-2").

L'Agence France-Trésor emprunte un peu moins de 200 G€ /an (c'est-à-dire les environ 45 G€ d'intérêts, plus de quoi "faire rouler la dette"... pour la partie qui vient à échéance). Si la taille du PPF le permettait, (c'est un point critique!), elle pourrait même lui emprunter davantage (en vue d'éliminer plus rapidement les tranches d'emprunt les plus couteuses).

A noter que, sur des prêts accordés par un tel PPF, l'Agence France Trésor pourrait continuer à payer un taux supérieur à 1%; en effet, cette part de la dépense publique serait une recette du PPF; elle n'irait pas, (comme aujourd'hui), dans les poches de non-résidents, (plus de 30 G€, sur les environ 45, contribuent à creuser le déséquilibre de la balance des paiements. Voir aussi ce que disait JP Fitoussi, en mars dernier : http://www.france-alter.info/JP_Fitoussi_Defaut_congenital_Euro.mp3)

Il faudrait évidemment faire "appel au civisme" des ménages et des entreprises... Cependant, confier ses petites économies au PPF ne serait guère plus risqué que de les laisser à la SG ou à la BNP ! (comme toutes les banques, elles sont, de façon chronique, "virtuellement en faillite", si ce n'était le "secourable REFI" de la BCE, celui qui leur permet la « transformation»: financer du "long terme non liquide"... avec du court terme !)

Pour être clair : si la BPI était une banque, que je puisse y ouvrir un compte bancaire, je le ferais illico ! En effet, outre l'accès au taux REFI de la BCE, un "vrai PPF" permettrait de faire renaître un bien public perdu lorsque les "Bere boys" ont mis fin de la réglementation de la Banque de France homologue du "Glass Steagal Act": la sécurité des encaisses des ménages et des entreprises ! (portée disparue avec l'avènement de "banques universelles", susceptibles d'investir notre argent dans la "Finance Casino" et que l'on appelle les "Too big to fail" trop grandes pour faire faillite): bien entendu, un "vrai PPF", (qui pourrait être constitué à partir de la Banque Postale, de la Caisse des Dépôts, et des débris du Crédit Immobilier ?), devrait être organisé et encadré; il serait à "subsidiariser dans les territoires" et à équiper de contrôles et de contre-pouvoirs "autant que nécessaire", pour un tel "pachyderme" ! (avec des critères autres que purement financiers, et des "Comités de la seconde chance", multicollèges, comme dans le "Conseil National pour la transition écologique" cf. <http://tinyurl.com/CNTE2013> . Ces "comités du repêchage" pourraient fonctionner comme des cours d'appel, pour offrir aux demandeurs de prêts retoqués, un deuxième examen).

(*) Voir ce rapport du CESE, page 70 et suivante:

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2013/2013_18_%20financer_transition_ecologique_energetique.pdf

(Lien court: <http://tinyurl.com/CESE-FITE>)

Notes

1) Le LTRO (long term refinancing operation) de Draghi, (contesté par le ministère des finances allemand devant la Cour Constitutionnelle de Karlsruhe !), représente 1000 G€ en deux ans, à comparer au "QE3" de la FED, 2 fois plus "intense", comme l'indique cet extrait d'un article d'Audrey Fournier dans *le Monde*:

"En quoi consiste la politique d'assouplissement monétaire de la Fed ? Depuis septembre 2012, la Fed achète chaque mois 85 milliards de dollars au sein du système financier américain : 40 milliards de dollars d'obligations adossées à des crédits hypothécaires (Mortgage-Backed Security, ou MBS) et 45 milliards de bons du Trésor.

Ce programme d'achats massifs est destiné à soutenir l'économie américaine : l'opération augmente mécaniquement la masse monétaire en circulation, ce qui, en période de crise, est capital pour éviter un manque de liquidités.

Cette injection de "cash" sert à renflouer les réserves des banques et leur permet ainsi d'accorder plus facilement des prêts, à un taux plus faible, aux ménages et aux entreprises, permettant de relancer la consommation et l'investissement. "

2) Il est piquant de relire ce qu'écrivaient Attac et Copernic, six mois avant la présidentielle 2012 :

"Une nouvelle politique monétaire constituerait une rupture avec l'emprise des marchés financiers. Elle suscitera donc l'opposition des gouvernements conservateurs ou de ceux dominés par le social-libéralisme. **Un gouvernement progressiste devrait alors engager un bras de fer avec les autres gouvernements européens comme cela s'est fait à quelques reprises dans l'histoire de la construction européenne. Il devrait prendre des mesures unilatérales en rupture avec les traités européens.** Il mettrait fin à l'indépendance de la Banque de France et imposerait à cette dernière de créer des euros pour financer le déficit public. Il s'adresserait aux peuples européens en tenant un discours tourné vers la construction d'une Europe démocratique et sociale et en expliquant qu'il refuse que les populations payent le prix de la crise. Nul doute que l'écho en serait important et permettrait de créer un rapport de forces au niveau européen. [Sept 2013: In Memoriam... RIP *requiescat in pace, repose en paix!*]

D'un point de vue juridique, un tel gouvernement pourrait s'appuyer sur le « compromis de Luxembourg » qui prévoit que les États peuvent déroger aux règles européennes s'ils estiment que leur « intérêt vital » est en jeu. Cette clause dite de l'*opt out* a d'ailleurs été utilisée par certains pays européens (le Royaume-Uni, la Pologne, la République tchèque) pour refuser l'application de la Charte."

<http://tinyurl.com/n2vby7>

<http://tinyurl.com/m65ulxe>

Stop TAFTA – Retour sur l'Assemblée Citoyenne du 21 mai 2014 à Châtillon Maison Blanche

Alain Fabart

Chère amie, cher ami,

Merci d'être venus nombreux à cette Assemblée organisée collectivement par plusieurs associations (l'Association Châtillonnaise du Front de Gauche qui a été à l'initiative du processus, des comités Attac 92 Sud, les relais de divers réseaux associatifs locaux).

Nous étions une centaine à avoir bravé la pluie battante et discontinue d'un soir pour nous informer, poser nos questions et échanger des points de vue sur deux thèmes d'actualité –« remise en cause StopTafta du projet de Grand Marché Transatlantique » et « changer d'Europe ? »– qui soulèvent la question brûlante de la mainmise de la finance spéculative ultralibérale et des multinationales sur les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, sur notre démocratie tout particulièrement.

Débattre mais aussi créer un moment de convivialité : le coin « restauration » prévu pour la troupe de théâtre avant sa représentation de 20h30 en a régalié plus d'un(e) en soirée et la table de presse « servez-vous » a été assaillie.

Toutes les questions mises en débat qui n'ont pu, faute de temps, recevoir de réponses seront reproduites sur le site dédié que nous mettons en place actuellement (annonce et retranscription imminentes), avec l'ouverture à de larges échanges d'information internes.

Présentée sur les ondes d'une radio locale l'après- midi, cette Assemblée doit beaucoup sa réussite à la clarté de la représentation de la troupe amateur d'Attac 92 (tous les tableaux joués correspondaient à des scènes réelles), à l'apport d'un membre éminent des Économistes Atterrés sur un sujet difficile à expliquer en peu de mots, au collectif associatif qui s'est investi dans sa préparation, aux réseaux locaux qui l'ont soutenue et à l'appréciable disponibilité du personnel communal qui a dirigé la préparation de la salle.

Bien sûr on peut toujours faire mieux et nous tirerons les enseignements de cette soirée pour que la prochaine Assemblée Participative, d'information et de débat soit un succès plus collectif encore. Et surtout pour qu'avec vous vivent ainsi nos projets d'éducation populaire, d'échanges et d'informations mutuelles, parce que « **ça fait du lien par où ça passe !** ». A bientôt donc pour de nouvelles aventures de cette sorte.

Mail de contact : stoptafta92sud@gmail.com

Présentation du GMT (TAFTA), très pédagogique, simple et complète, par Frédéric Viale :
http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=Qi3On-84FdE#t=0

TAFTA : Jean-Louis Michniak interpelle Sébastien Piétrasanta, député PS des Hauts-de-Seine

Je vous transmets ce texte, que j'ai adressé à d'autres instances et candidat-e-s, au sujet du Traité TAFTA qui est inquiétant !

Ce n'est pas une démarche contre le peuple nord-américain ... Le partenaire de l'U.E. aurait été (à la place des USA) la Russie, la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud, le Brésil, ou un autre pays, cela ne m'aurait pas davantage enthousiasmé, ni rassuré ! L'important: c'est la coopération, la solidarité, l'écologie, un projet de société non "consommériste" et non ce type d'accord TAFTA qui va faire la part "belle" aux puissants opérateurs, aux multinationales qui veulent mettre le globe en coupe réglée ! Je n'ai aucune animosité contre aucun peuple; ce serait d'ailleurs surprenant pour le militant humaniste et internationaliste que je suis... C'est l'intérêt des populations qui m'importe, en tout premier lieu !

Il faut rappeler que ce type d'accord fera la part exorbitante aux intérêts des groupes privés (colosses économiques et financiers) et fragiliserait davantage encore les puissances publiques!

Ne pas perdre de vue aussi qu'un accord comparable ALENA (USA- Canada-Mexique) déjà en application a entraîné la destruction de millions d'emplois avec la ruine de milliers de petits artisans et d'agriculteurs ...

Je soutiens, pour marquer mon refus de ce traité malsain, dangereux, sur le plan social et sur le plan environnemental, les démarches d'interpellation, proposées, notamment, par le Collectif "ALERTE" (Attac / Agir pour l'environnement) à destination des candidats Eurodéputés, aux élections du 25 Mai prochain. D'autres initiatives dénonçant ce traité TAFTA (négociation dans le secret !) ont lieu, y compris des débats dans les médias. Par ailleurs, s'agissant des Partis de gouvernement, il n'y a pas eu assez de messages précis vers l'opinion publique sur ce Grand Marché Transatlantique ...

L'économie doit d'abord répondre aux besoins humains et aux impératifs écologiques, et non servir les "oligarques" !

Bien sûr, je sais qu'au PS, il y a des réserves (pour le moins!) et des réflexions en cours pour se prononcer sur le fait que le TAFTA "convient ou pas". Mais est-ce la position officielle du PSE (Parti Socialiste Européen) ? J'entends des doutes, et les échos d'un certain malaise ...

TAFTA : la réponse de Sébastien Pietrasanta ,

Député PS des Hauts-de-Seine (Asnières et Colombes-Sud), ancien Maire d'Asnières

Cet accord a pour but de consolider des liens commerciaux déjà existants : la France est la première destination des investissements américains en Europe pour les projets industriels et les Etats-Unis sont le premier pays d'accueil des investissements des entreprises françaises à l'étranger. Il s'agit donc de rendre les normes européennes et les normes américaines compatibles afin de faciliter et de sécuriser ces échanges. L'accord permet de négocier les barrières tarifaires et les réglementations qui pénalisent trop souvent nos produits. La Commission européenne estime que le traité pourrait apporter 120 milliards d'euros par an à l'économie européenne.

Il ne s'agit pas au travers de ce traité de s'aligner sur le moins-disant américain. L'accord devra prendre en compte les particularités de notre territoire, c'est pourquoi certains domaines ne sont pas concernés par le traité : l'audiovisuel, la défense, ou encore les «préférences collectives», à savoir la qualité des produits, les méthodes de production et leur impact sur l'environnement. Il n'est par exemple pas question d'appliquer les normes environnementales ou agricoles américaines à la France. L'Union européenne a ainsi exclu que cet accord autorise l'importation de bœuf aux hormones ou de poulet chloré en Europe. Concernant les OGM, c'est la législation européenne et elle-seule qui continuera de s'appliquer. Il convient par ailleurs de rappeler que la protection des données personnelles ne rentre pas dans le cadre de cet accord.

En France, les entreprises qui souhaitent exporter aux Etats-Unis se heurtent à de nombreux obstacles : droits de douane, double certification, restrictions. L'Union européenne a déjà conclu plusieurs accords avec d'autres pays et un accord avec le Canada est en passe d'être conclu. Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement renforcera notre commerce extérieur, il est indispensable aujourd'hui de consolider notre modèle économique pour favoriser la croissance de nos entreprises. Toutefois, la France reste très vigilante et nous menons les discussions sur un pied d'égalité au sein de l'Union européenne.

Si les règles de confidentialité liées aux négociations ne permettent pas aux citoyens d'avoir un droit de regard direct sur le déroulement des débats, la ministre du Commerce Extérieur consulte régulièrement les parlementaires, les syndicats, les organisations non gouvernementales et les entreprises. Récemment la Commission européenne a publié leurs positions de négociations sur cinq domaines majeurs : celui des produits chimiques, celui des produits pharmaceutiques, celui des véhicules à moteur, celui des cosmétiques et enfin le secteur textile.

Les députés se sont investis afin d'adopter une position offensive, et ce dès mai 2013. Madame Seybah Dagoma, députée de Paris, a rédigé une proposition de résolution européenne sur le mandat de négociation de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Union européenne, adoptée à la quasi-unanimité en commission des affaires européennes et en commission des affaires étrangères, qui a permis d'unifier les parlementaires autour de conditions exigeantes dans la négociation. Il est d'ailleurs consultable sur le site internet de l'Assemblée nationale. Seybah Dagoma y a signalé des « lignes rouges » que le traité doit respecter :

- l'exception culturelle
- l'exclusion des marchés publics de défense et de sécurité
- l'exclusion des préférences collectives
- le refus de la mise en place d'un système d'arbitrage pour les différends entre les investisseurs et les États.

Pour reprendre ses propos : « Cet accord ne doit pas être l'occasion pour les États-Unis d'exporter en Europe des produits contenant des OGM, du bétail cloné, du bœuf aux hormones ou du poulet lavé au chlore. ». Au-delà des aspects sanitaires, elle a rappelé que « le mandat doit comporter des exigences claires en matière de réciprocité » et que son but principal est de favoriser les échanges économiques entre deux continents tout en préservant nos modèles agricoles, culturels et sociaux et en luttant contre le dumping social.

La France reste extrêmement vigilante au sujet de ce traité, dont l'adoption dépendra d'un vote à la majorité absolue au Parlement européen, d'une ratification à l'unanimité par les Etats-membres et enfin de l'adoption par les parlements nationaux des vingt-huit Etats membres. Notre position restera ferme : cet accord doit être avantageux pour les intérêts économiques, sociaux et environnementaux de la France, autrement nous le rejeterons.

[à la lecture de cette réponse, on mesure combien la vigilance des citoyens et leur pression sur leurs représentants demeurent indispensables...]

Agenda

5 juin

Montrouge

La gratuité, débat avec Jean-Louis Sagot-Duvaurois, philosophe et dramaturge

Auteur de trois livres sur ce thème : •De la gratuité, éditions de l'Eclat •Emancipation, éditions La Dispute

•Voyageurs sans ticket, avec Magali Giovannangeli, éditions Au diable vauvert

A 20 h, Maison des associations, 105, avenue Aristide Briand, entrée libre

De nombreux exemples de gratuité - de chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins - montrent que cette alternative au marché répond à des exigences que celui-ci est incapable de satisfaire. Se développent depuis de nombreuses années des initiatives de gratuité, les SEL, les fêtes de gratuité temporaire, les incroyables comestibles... Dans les collectivités territoriales qui l'ont adoptée, tout récemment Tallin, capitale de l'Estonie, la gratuité des transports publics provoque une révolution des déplacements socialement, écologiquement, urbanistiquement, humainement inatteignable sous le régime de l'accès payant. Des exemples existent en France aussi...

Pourtant, le sujet est polémique. Qui paye ? Comment respecter quelque chose dont on ne connaît pas le prix ? Est-ce que la gratuité ne déresponsabilise pas les individus ?

14 juin partout en France Actions d'appel au boycott des produits Unilever

Partout en France, soyons présent-e-s au plus près des points de vente des produits Unilever, appelons à boycotter les produits de cette multinationale qui, comme tant d'autres, n'hésite pas à fermer des sites de production viables pour augmenter encore un peu ses profits, soutenons le projet des Fralib de reprendre le contrôle de leur activité.

Nous mettons en ligne en Une du site lesrequins.org une carte qui recensera tous les points d'action de cette journée nationale du samedi 14 juin.

=> Si vous avez d'ores et déjà prévu une action d'information et/ou d'appel au boycott pendant ce mois de juin, signalez-le nous à l'adresse contact@lesrequins.org

Courrier des lecteurs

JCM (à propos de l'édito : « désobéir aux traités, refonder l'Europe »):

Je suis de plus en plus désespéré : le piège est diabolique.

Ce n'est pas une bataille qui est perdue, c'est la guerre.

Paul Valéry définissait la guerre comme : "des gens qui ne se connaissent pas et qui s'entretuent pour le compte de gens qui se connaissent bien mais ne s'entretuent pas".

Comme la guerre de 14 (pour l'avènement de laquelle on assassina Jaurès) n'avait pour but que de trouver des débouchés aux canons de Krupp et Schneider, la crise économique actuelle n'a pour but que de mettre ce qui reste des puissances publiques à genoux devant la finance.

On ne peut ni avancer ni reculer dans ce piège.

On ne peut pas être contre l'Europe sans renier 70 ans de paix, ni faire le lit des nationalismes les plus étroits et rétrogrades.

On ne peut pas être pour l'Europe sans renforcer les lobbies qui mènent Bruxelles par le bout du nez.

On ne peut pas s'abstenir sans donner carte blanche aux technocrates qui abusent de leur pouvoir.

La gauche s'est déchirée là-dessus en 2002 et ne s'en relèvera pas.

La partie est trop déséquilibrée.

Il n'y a rien de plus facile que d'exacerber les rivalités entre des peuples qui ne parlent pas la même langue et ont plus de 20 siècles de guerres sanglantes en héritage.

Imaginer une "mobilisation populaire" pour une autre Europe est aussi irréaliste que d'espérer voir débarquer des extraterrestres avec casques bleus (il faut vraiment toucher le fond de la désespérance comme à Damas pour rêver à ça).

Etre pour l'Europe des peuples et contre l'Europe des technocrates est une subtilité qui n'entrera jamais dans aucun sondage ou bulletin de vote.

De fait, l'être humain a été sélectionné il y a environ 70 000 ans pour être performant au milieu de petits clans, et d'une nature généreuse. Il est totalement inadapté au monde artificiel qu'il s'est fabriqué. C'est l'obsolescence de l'homme, prophétisée par Gunter Anders, qui s'accomplit sous nos yeux. Paul Valéry (encore lui) disait : nous autres civilisations savons que nous sommes mortelles. Vite roulons en ville avec notre 4x4 de 300 ch pendant qu'il reste encore de l'essence (et de l'air) !

Les pires violences s'exercent par la médiation de machines. On sait déjà l'humain capable de découper son voisin tout vivant à la machette (il y a 20 ans au Rwanda). Il est encore plus capable d'organiser scientifiquement un génocide ou de larguer sur une ville de 200 000 habitants une bombe atomique sans en éprouver d'autre sentiment que la fierté du devoir accompli. Presque toutes les polices du monde tirent à balles réelles sur les foules, sans états d'âme, ce n'est que l'occasion qui manque aux nôtres d'en faire autant. Quant aux tortures machiavéliques du marketing c'est un jeu très exaltant : ->

Petit conte d'anticipation

Le dernier être humain, crevant de faim, dialoguera avec une machine, fruit de siècles de progrès : si vous voulez un morceau de pain, tapez un, si vous voulez mieux, tapez deux... c'est Big Brother qui vous parle : vous avez eu tort de taper deux, savez- vous que la suralimentation est cause d'obésité ? Cette information gratuite était sponsorisée par l'association mondiale des mutuelles d'assurances maladie, mais si vous avez la patience d'écouter la publicité Apple suivante vous aurez une chance de gagner une pomme gratuite télétransportée... *Savez-vous que le dernier smartphone permet à votre robot ménager de consommer des petaoctets sans modération ? ... petite musique gaie ...* désolé vous avez perdu, mais vous avez gagné 1000 points de fidélité et le droit de revenir au menu principal... si vous voulez un morceau de pain, tapez un ... tut ... c'est Big Brother qui vous parle : vous avez eu tort de taper un : le pain contient trop de gluten, cette information gratuite était sponsorisée par l'association mondiale des producteurs de margarines bios, mais si vous avez la patience ... La machine entend alors : Ahh.h...tack, c'était un militant, et il a sauté par la fenêtre ... si vous êtes vivant tapez * ... time out.

Organisation d'ATTAC 92

Siège social: chez Eric Colas, 141 avenue Jean Jaurès 92140 Clamart attac92@attac.org

Président d'ATTAC 92 : Jean-Louis Michniak president.attac92@attac.org

Secrétaire : Eric Colas secretaire.attac92@attac.org

Secrétaire adjointe : Sophie Maloberti

Trésorier : Hubert Guérinet

Trésorière-adjointe : Rosette Kebabdjian

Fichier : Nicolas Lasman

Correspondant Electronique Local : Jean-Paul Allétru

Groupes de proximité :

Bagneux : Daniel Monteux

Asnières : Guy Rodary

Clamart : Thérèse Villame, Jean-Marie Malo

Antony : Florence Lauzier, Hubert Nadin, Agnes Gandon, Annette Carayon, François Tonnerieux

Colombes : Bernard Kervella, Adda Bekkouche

Genevilliers : Nelly Viennot

Clichy : Jean Quebre, Marthe Chabrol

GP Mont Valérien / Nanterre : Cyril Pocréaux

Courbevoie : Annie Reynaud

Montrouge : Jean-Paul Allétru; Françoise Leclercq, Jean-Jacques Langlois

Site internet: <http://www.local.attac.org/attac92> (web.attac92@attac.org)

flux rss : <http://local.attac.org/attac92/spip.php?page=backend> TimeLine des actions : <http://local.attac.org/attac92clamart/spip.php?article518>

Angle d'ATTAC 92, le bulletin de ATTAC 92.

Les bulletins à partir du numéro 36 sont regroupés dans la rubrique <http://local.attac.org/attac92/spip.php?rubrique111>.

Les archives des numéros 6 à 35 sont consultables ici : <http://local.attac.org/attac92/spip.php?rubrique178>

CMM - Citoyen du Monde à Montrouge Vous trouverez dans la rubrique <http://local.attac.org/attac92/spip.php?rubrique152>, les articles des récents numéros de Citoyen du Monde à Montrouge à partir du numéro 90. Les archives de 1 à 89 (il manque quelques numéros entre 1 et 7) sont regroupées ici : <https://local.attac.org/attac92/spip.php?article2181>

Et il y a de nombreuses notes de lecture à lire sur <https://local.attac.org/attac92/spip.php?article2173>

Bulletin d'adhésion 2014

NOM (en capitales) : **PRENOM :** **Homme / Femme (rayer la mention inutile)**

Date de naissance : **Profession :**

Adresse : **Code postal :** **Ville :** **Pays :** **Téléphone fixe**

Mobile :

Adresse électronique (pour recevoir les informations d'Attac) :

J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2014 la somme (comportant l'abonnement de 10 € à Lignes d'Attac) de : cochez le montant choisi, en fonction de votre tranche de revenu mensuel (si vous ne souhaitez pas recevoir Ligne d'ATTAC, précisez le et retirez 10 €) :

tranches de revenu mensuel	de 0 à 450 € : 13 €	de 450 à 900 € : 21 €	de 900 à 1 200 € : 35€	de 1 200 à 1 600 € : 48€
	de 1 600 à 2 300 € : 65 €		de 2 300 à 3 000 € : 84 €	de 3 000 à 4 000 € : 120 €
	au -delà de 4 000 € : 160 €			

Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association : je procède à un apport supplémentaire de

J'effectue le règlement (rayer la mention inutile) :

par chèque bancaire ou postal

par carte bancaire n° :

3 derniers chiffres : date d'expiration :

signature :

A adresser par courrier à : **Attac, Service adhésions, 60643 Chantilly cedex – France** Pour tout renseignement, téléphoner au 01 56 06 43 60

Adhésion en ligne sur notre site sécurisé www.france.attac.org

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.

Angle d'ATTAC, ATTAC92, chez Eric Colas, 141, avenue JeanJaurès 92140 Clamart Resp. de la publication : Jean-Louis Michniak (attac92@attac.org)